

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2017-032

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 04 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept le quatre du mois d'avril à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de BOUSSAIS sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président.

23 présents + 3 pouvoirs :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jacky METAY, Jacques METREAU, Jacky PRINCAY, Lucette ROCHER, Huguette ROUSSEAU, Viviane CHABAUTY, Jean-Marie COLIN
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Claude SERVANT, Jean-Michel PROUST,
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT,
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY,
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT,
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER,
- ✓ Commune de Louin: Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVÉAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnière: Frédérique DAMBRINE,
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD,

3 pouvoirs :

- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Jacky METAY
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT

Excusé (e) s : Ludovic BARREAU, Mathias DIXNEUF, Maryse CHARRIER, Claire SAINCOURT

Jean-Pierre CESBRON a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Jeudi 30 mars 2017

**ORDURES MENAGERES
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DASRI
(DECHETS D'ACTIVITE DE SOINS A RISQUE INFECTIEUX)**

Compte-tenu du désengagement de l'éco-organisme DASTRI dans le dispositif de collecte DASRI en pharmacie, les collectivités ont décidé de poursuivre tout en prenant en charge, le service de collecte, assuré par le SMC (Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine) dont le siège social est à Sainte Eanne (79800) et le Centre Départemental des Professionnels de Santé (CDPS) dont le siège social est à Niort (79000).

Il convient donc de la renouveler à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 1 an, renouvelable tacitement 2 fois.

- Vu l'exposé de M. Le Président et du Vice-Président ci-dessus

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de renouveler la convention DASRI à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée d'un an, renouvelable tacitement 2 fois et d'autoriser M. Le Président ou le Vice-Président en charge des Ordures Ménagères à signer tous les documents se rapportant à cette prise de décision.

AR-Préfecture

079-200041416-20170404-D2017032-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-04-2017

Publication le : 12-04-2017

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOLLETT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAULTS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades BP 60002
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 84 93 48